INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE) - NIVEAU 1, FORMATION DE BASE (NIVEAU P1) & NIVEAU 2, FORMATION EXPERT (NIVEAU P2)

à du au

Financé par

AFPA Accès à l'emploi

Olivet

Tél :

En savoir plus sur la formation

CONDITIONS D'ADMISSION

Niveau de sortie :

Niveau 1 (Savoirs de base / Primaire)

Contenu et programme

Objectifs :

Cette formation permet aux professionnels d'être en conformité avec la réglementation.

Les points de recharge pour véhicules électriques sont installés par des professionnels habilités conformément
à l'article R. 4544-9 du code du travail.
A l'exclusion des infrastructures d'une puissance totale inférieure ou égale à 3,7 kW installées dans un bâtiment d'habitation privé ou dans une dépendance d'un bâtiment d'habitation privé ou dont la fonction principale n'est pas de recharger des véhicules électriques et qui ne sont pas

accessibles au public, les infrastructures de recharge sont installées par des professionnels titulaires d'une qualification pour l'installation desdites infrastructures de recharge. Cette qualification est délivrée par un organisme de qualification disposant d'un agrément relatif aux travaux sur infrastructures de recharge pour véhicules électriques, tel que défini à l'article R. 125-40 du code de la construction et de l'habitation.

A l'issue de cette formation, les participants seront en mesure :

Pour le niveau 1 de :

- Comprendre les enjeux de ce marché,
- Identifier les besoins liés aux types de véhicule, à leur exploitation et aux installations électriques des clients,
- Identifier les normes, les types d'architectures, connaître les caractéristiques principales des bornes de charge et des prises,
- Identifier les réglementations en vigueur,
- Identifier les exigences de sécurité propres aux infrastructures de recharge de VE,
- Déterminer les composants nécessaires à l'adaptation de l'installation électrique,
- Mettre en oeuvre, tester et mettre en service la borne de recharge.

Pour le niveau 2 de :

- Déterminer l'infrastructure nécessaire (déploiement en étoile ou en rocade et le sous-comptage) et les modifications de l'installation électrique,
- Connaître les réglementations propres aux BUP/ERP et aux parkings,
- Choisir la borne adéquate et les accessoires associés,
- Connaître les constituants de base dans le protocole TCP/IP,
- Mettre en oeuvre et paramétrer les bornes de charge communicantes,
- Concevoir une grappe de bornes avec communication embarquée,
- Savoir paramétrer un gestionnaire de bornes,
- Elaborer les documents nécessaires à l'obtention de la conformité par un bureau de contrôle.

Programme :

Niveau 1, formation de base (P1) :

- Caractéristiques principales des bornes de charge et des véhicules,
- Infrastructure dans son contexte normatif et réglementaire,
- Présentation des différents matériels disponibles,
- Adaptation de l'installation électrique chez le client,
- Mise en service des bornes chez les clients,
- Tester et faire la recette de l'installation,

- Paramétrage du contrôle d'accès au travers des interfaces disponibles.

Niveau 2, formation Expert (P2) :

- Prise en compte des besoins client :
  - Les contraintes à prendre en compte,
  - Méthodologie d'évaluation et de contrôle de l'installation électrique de site.
- Conception d'une infrastructure d'une ou de plusieurs bornes communicantes,
- Maîtriser la structure de câblage communicante,
- Exposer le paramétrage d'un gestionnaire de bornes,
- Etude de cas comprenant au minimum :
  - Création d'une IRVE :
    - Définition de la nomenclature produits, implantation sur le schéma unifilaire.
  - Choix des composants de l'installation :
    - Points de connexion,
    - Dispositifs de protection,
    - Gestion d'énergie,
    - Solutions de pilotage.

Modalités pratique de la formation :

- Formation présentielle en salle.
- Essais sur plateau technique pédagogique actif et fonctionnel.
- 30% minimum du temps consacré aux études de cas sur matériel.
- Support de formation, catalogue, notice (papier ou numérique).

LES AUTRES SESSIONS

Adresse	Date de sessions	Publics	Financeurs
FC Tours (37)	du 22/09/2025 au 24/09/2025	Tout public	
FC Tours (37)	du 13/10/2025 au 15/10/2025	Tout public	
FC Tours (37)	du 03/11/2025 au 05/11/2025	Tout public	
FC Tours (37)	du 01/12/2025 au 03/12/2025	Tout public	

Informations pratiques

Organisme responsable :

- Olivet
Numéro de session : / Référence GIP : 2471728F
Mise à jour le 24/08/2025